

COMMUNE
DE
SAINT-GILLES
LEZ-BRUXELLES

BUREAU G

Ind. n° 21553

OBJET :
Beaux-Arts.

Saint-Gilles-lez-Bruxelles, le

Monsieur le Comte,

Annexe

Nous avons bien reçu la lettre par laquelle vous nous annoncez être dans l'obligation de retirer votre offre de faire don à notre Commune du mât électrique, oeuvre du grand artiste feu M. le Comte Jacques de Lalaing.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le Collège, se trouvant dans l'impossibilité de modifier sa résolution du 8 juillet écoulé, n'a pu que regretter votre décision.

Veuillez nous faire connaître où peuvent être déposés les reproductions photographiques et plans du mât que vous nous avez communiqués.

Recevez, Monsieur le Comte, avec nos regrets réitérés, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Par le Collège:

Le Secrétaire,

Le Collège,

A Monsieur le Comte de Lalaing, Chargé d'affaires de Belgique,
à LA HAYE (Hollande).